



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 4 juillet 2022 à 19h 30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

**Absences :** M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller # 2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point : a) Autorisation – travaux communautaires b) Autorisation de commandite – À l'eau Péribonka.

### **RÉSOLUTION CM2022-113**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - a) *Séance ordinaire du 8 juin 2022*
4. Correspondances :
  - a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juin 2022
7. Dépôt du rapport annuel de maire
8. Autorisation de paiement décompte # 1 – travaux Rang 6 ouest
9. Adoption du règlement 383-22 concernant la citation patrimoniale de l'église Sainte-Monique
10. Acceptation d'une soumission – jeux d'eau
11. Autorisation de signature – protocole Véloroute des Bleuets
12. Demande – Programme éco-prêt
13. Internet Haute-vitesse procédure
14. Achat caméra sans fil
15. Divers :
  - a) Autorisation – travaux communautaires
  - b) Autorisation de commandite – À l'eau Péribonka
16. Période des questions
17. Levée de l'assemblée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 8 juin 2022*

#### **RÉSOLUTION CM2022-114**

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2022.

### 4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est invitant l'ensemble des élus de la MRC, directeurs généraux et inspecteurs à une soirée d'information concernant l'état d'avancement des travaux sur l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques.

### 5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

### 6 -APPROBATIONS DES COMPTES

#### **RÉSOLUTION CM2022-115**

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juin 2022, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	114 458.73 \$
Comptes déjà payés	68 102.23 \$
TOTAL	182 560.96 \$

### Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.*

*Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier*

### 7- DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

#### **RÉSOLUTION CM2022-116**

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'accepter, séance tenante, le dépôt du Rapport du maire pour l'année financière 2021.

Le conseil reconnaît également avoir pris connaissance du rapport du maire 2021.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 8- AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ # 1 – TRAVAUX DU RANG 6

#### RÉSOLUTION CM2022-117

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une recommandation de paiement du décompte no 1 liée aux travaux de réfection de voirie sur le Rang 6 de la part M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur la Rang 6 ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte no 1 à l'entreprise Terrassement Belleau au montant de 1 137 741,54 \$ taxes incluses, le tout conformément à la recommandation de M. Frédéric Tremblay, ingénieur.

### 9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 383-22 CONCERNANT LA CITATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MONIQUE

#### RÉSOLUTION CM2022-118

**CONSIDÉRANT** le pouvoir de citation d'un bien patrimonial accordé à la municipalité en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de protéger l'église de Sainte-Monique;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble représente une valeur patrimoniale importante pour la communauté de Sainte-Monique de par son histoire, sa localisation privilégiée et son architecture, l'immeuble ayant un impact significatif au niveau de la préservation et de la mise en valeur du cadre visuel et bâti du cœur villageois ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble a été érigé en 1952 selon les plans des architectes Armand Lamontagne et Alfred Gravel;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de consultation établie par la Loi a été complétée et que le propriétaire de l'immeuble a été avisé conformément à la Loi.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, agissant au titre de conseil local du patrimoine et que ce comité a transmis à la municipalité un avis écrit sur le projet de citation ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le règlement 383-22 concernant la citation patrimoniale de l'Église de Sainte-Monique.

### 10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – JEUX D'EAU

#### RÉSOLUTION CM2022-119

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire procéder à l'installation de jeux d'eau à proximité du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des équipements et matériaux nécessaires pour l'installation desdits jeux d'eau;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues pour l'installation des jeux d'eau sont au nombre de trois :

- |               |               |
|---------------|---------------|
| ✓ Aqua jeux : | 86 975, 42 \$ |
| ✓ Vortex :    | 145 000,00 \$ |
| ✓ Cameleoh :  | 86 100,00 \$  |

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition d'Aqua jeux est celle qui correspond le plus aux attentes de la municipalité en termes de design et de qualité des matériaux utilisés;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jonathan Boily, et appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de construction des jeux d'eau à l'entreprise Aqua jeux pour un montant de 86 975,42 \$ plus les taxes applicables.

### 11- AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE VÉLOROUTE DES BLEUETS

#### **RÉSOLUTION CM2022-120**

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le Protocole d'entente concernant l'entretien de la Véloroute des bleuets pour la saison 2022.

### 12- DEMANDE – PROGRAMME ÉCO-PRÊT

#### **RÉSOLUTION CM2022-121**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a adopté un programme d'aide financière visant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de Sainte-Monique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande d'aide financière en lien avec le *Programme de mises aux normes des installations septiques* par Mme Audrey Villeneuve du 710 Rang 7;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été jugée admissible à une aide financière conformément aux conditions du programme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande d'aide financière sous la forme d'une avance de fonds remboursables provenant du *Programme de mise aux normes des installations septiques* de la municipalité.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à prendre les dispositions nécessaires afin de rendre effective la présente résolution.

### 13- INTERNET HAUTE-VITESSE

M. Mario Desbiens, maire, dépose au conseil la procédure à suivre visant à valider la vitesse de l'accès Internet dans les différents secteurs de la municipalité.

### 14- ACHAT CAMÉRA SANS FIL

#### **RÉSOLUTION CM2022-122**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'achat de caméra sans fil pour un montant maximum de 800 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 15- DIVERS

a) *Autorisation – travaux communautaires*

#### **RÉSOLUTION CM2022-123**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à recourir aux services de M. Vincent Belley sous forme de travaux compensatoires issus des Services professionnels correctionnels.

b) *À l'eau Péribonka*

#### **RÉSOLUTION CM2022-124**

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, une commandite au montant de 800 \$ à la Municipalité de Péribonka pour l'activité À l'eau Péribonka.

### 16- PÉRIODE DE QUESTIONS

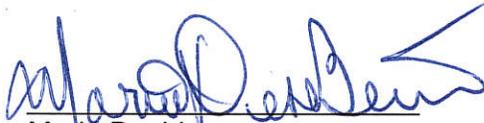
Des citoyens présents à la séance ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

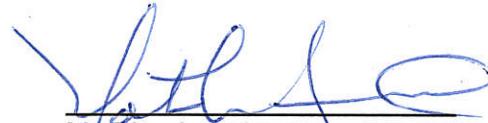
### 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **RÉSOLUTION CM2022-125**

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 15.

  
Mario Desbiens,  
Maire

  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier